

Nombre de conseillers :  
En exercice ..... 14  
Présents .....11  
Votants .....13

Date de convocation : 31 mars 2025

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame REYNAUD Christelle, Maire.

**Présents** : Mme REYNAUD Christelle, Maire. Mmes SOUILLARD Jocelyne, FORCHERON Chantal, BERTRAND Régis adjoints. Mmes BONANS Clémence, CORNILLON Danielle, GARNIER Justine, SONNIER Andréa, conseillères municipales. MM. BOYER Patrick, CERRUTI-MICLET Roland, FREYCHET Eric, conseillers municipaux.

**Excusés** : Mme CASIMIRO Brigitte (pouvoir à BONANS Clémence), MILLET Valérie (pouvoir à Eric FREYCHET), LAPEINE Vincent.

**Secrétaire de séance** : FORCHERON Chantal

#### **OBJET : VOTE SUBVENTIONS 2025**

Après présentation par la commission Finances du projet de budget 2025, le Conseil municipal examine les propositions de subventions 2025

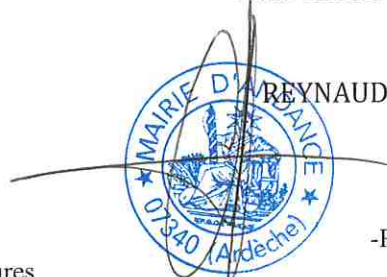
ACCA	Chasse	
AFR Les villages du Châtelet	Centres de loisirs	
Amicale des Pompiers	Secours	350,00 €
Amicale Laïque	Parents d'Elèves	350,00 €
Anciens combattants	Anciens combattants	100,00 €
Anciens combattants Drôme Nord	Anciens combattants	80,00 €
Andance Andancette Basket	Sport	1 000,00 €
Association Éducation Populaire (École privée)	Scolarité privée	350,00 €
Association éducation routière	Securité routière	350,00 €
CAUE de l'Ardèche	Conseil en Architecture	190,00 €
Classes découverte	Scolarité privée	2 300,00 €
Classes découverte	Scolarité publique	1440,00 €
Comité des fêtes	Festivités	500,00 €
FC Châtelet	Sport	1 000,00 €
FNACA	Anciens combattants	100,00 €
Gym volontaire Andancette	Sport	100,00 €
Les fines papilles	Théâtre - Randonnées	50,00 €
Maires Ruraux	Administratif	90,00 €
OCCE Coopérative scolaire	Scolarité publique	180,00 €
Opérations façades	Urbanisme	3 000,00 €
Pétanque du Châtelet	Sport	175,00 €
Prévention routière	Sécurité routière	220,00 €
Promo Fluvia	Histoire du Rhône	50,00 €
SPA La Vivaroise	Animaux errants	1 500,00 €
UNRPA	Personnes âgées	200,00 €
La Boressoise	Subvention cérémonie	200,00 €
AFM TELETHON		150,00 €
Lyon Lumière production		150,00 €
Les Bons vivants		150,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Valide les subventions présentées ci-dessus ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2025.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
REYNAUD Christelle



-Page 2 sur 2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.